Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-582025-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 13
Présents : 11
Procuration : 00
Votant : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gildas LE BRAS

Secrétaire : Mr Philippe MOTAIS

Objet **: bon d'achat aux nouveaux nés de l'année 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction des bons d'achat, pour les nouveaux nés de l'année 2025, et propose de le maintenir à 30 € / enfant.

Ce bon d'achat, d'une valeur de 30 € / enfant, est à dépenser chez les commerçants :
- « l'univers d'Eden » à Lesneven
- « chaussures Ty Lou » à Lesneven

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la reconduction des bons d'achat, d'une valeur de 30 € / enfant, pour les nouveaux nés de l'année 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes aux commerçants ci-dessus.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN R.F. 29260 (Finistère)